

Arrêté n°2017-34 PORTANT ELECTION DU DIRECTEUR DE L'UFR SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

VU le Code de l'Education, et notamment son article L 713-3,
VU les Statuts de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

Article 1 : L'élection en vue de pourvoir le poste de Directeur de l'UFR Sciences exactes et naturelles aura lieu le **jeudi 21 Septembre 2017 à 14h.**

Article 2 : La déclaration individuelle de candidature, signée de chaque candidat, et les programmes des candidats doivent être adressés par lettre recommandée, ou déposés avec accusé de réception avant le **lundi 18 Septembre 2017 à 17 heures**, auprès de la directrice des services administratifs de l'UFR Sciences exactes et naturelles, Mme Tamar BALAN.

Article 3 : Le Directeur est élu pour 5 ans. Il est choisi parmi les personnels exerçant des fonctions d'enseignement dans l'UFR. Son mandat est renouvelable une fois.

Article 4 : La séance est présidée par le Doyen d'âge élu non candidat, parmi les personnels exerçant des fonctions d'enseignement. Les candidats sont auditionnés selon un ordre de passage déterminé par tirage au sort. Chaque candidat dispose de 15 minutes de présentation suivi de 15 minutes de questions.

Article 5 : L'élection a lieu à la majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour de scrutin, à la majorité relative ensuite. Tout membre du conseil peut donner une procuration à un autre membre pour le représenter et voter en son nom au conseil ; un membre ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Article 6 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR Sciences exactes et naturelles.

Article 7 : Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

Article 8 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Fait à Reims, le 31 Août 2017

**Le Président de l'Université de
Reims Champagne-Ardenne**

Guillaume GELLE



-Mis en ligne le : 05-09-2017

-Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 05-09-2017

